

Rythmes scolaires

Rentrée

2014 - 2015

École maternelle J. Lecourt
Spécial futurs P.S.

COMMUNE DE BLÉRÉ



Renseignements :

Mairie de Bléré, 35 rue de Loches - BP 35 - 37150 BLÉRÉ

☎ 02 47 30 81 81

<http://www.blere-touraine.com>

e-mail : mairie@blere-touraine.com

Information sur la réforme des rythmes scolaires

L'un des objectifs de cette réforme est d'assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant et ainsi de faciliter les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul). Elle place l'enfant au cœur d'une réflexion au sein de toute la communauté éducative.

La présence d'enseignements le mercredi matin permet d'alléger les autres journées de classe, en respectant les besoins et les rythmes des enfants.

La nouvelle municipalité fait de la réussite de cette réforme, dans les écoles de Bléré, une priorité de son action.

*Daniel Labaronne,
Maire de Bléré*

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les élèves de petite section ne sont pas concernés par les TAP.

Les TAP sont des temps d'activités périscolaires qui sont mis en place par la collectivité en s'associant avec différents acteurs durant les journées de classe.

L'inscription aux TAP **n'est pas obligatoire**. Toutefois, il y a obligation de présence des enfants quand ils seront inscrits sur une période.

Les activités auront lieu de 13 h à 14 h les lundis, mardis et jeudis et seront organisées sur 5 périodes de septembre à juillet, de vacances à vacances. Chaque période comprend entre 7 et 8 semaines d'activités.

Avant chaque période, les familles sont sollicitées pour exprimer leurs souhaits d'activités. On s'efforcera d'y répondre le plus favorablement possible.

Les activités auront lieu prioritairement dans l'école maternelle ou dans des structures communales ou associatives à proximité.

Le taux d'encadrement en vigueur sera respecté, soit 1 encadrant pour 14 enfants.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les APC remplacent l'aide personnalisée.

Elles sont proposées par les enseignants pour un volume de 36 h annuelles.

Elles nécessitent également l'accord des parents.

L'école se charge de l'organisation.

Organisation de la semaine

Grande Section et Moyenne Section

	7 h	9 h	12 h	13 h	14 h	16 h 15	16 h 30	18 h 30
Lundi	garderie	enseignement	repas	TAP ou APC	enseignement	garderie	garderie	
Mardi	garderie	enseignement	repas	TAP ou APC	enseignement	garderie	garderie	
Mercredi	garderie	enseignement						
Jeudi	garderie	enseignement	repas	TAP ou APC	enseignement	garderie	garderie	
Vendredi	garderie	enseignement	repas -récréation		enseignement	garderie	garderie	
	7 h	9 h	12 h	13 h 30	15 h 45	16 h 30	18 h 30	

Petite Section

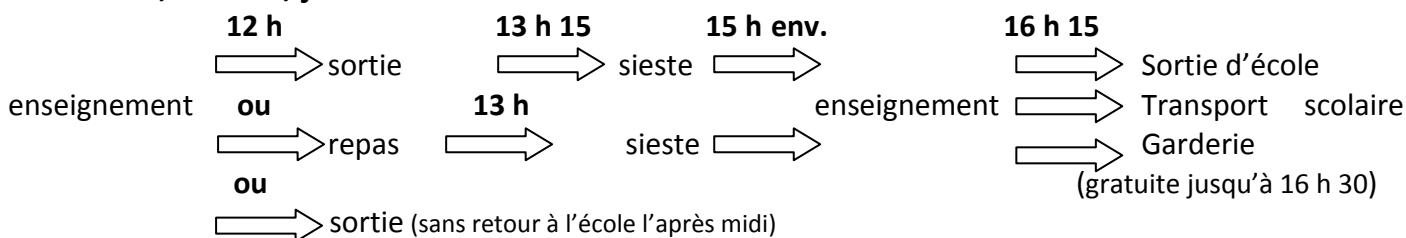
	7 h	9 h	12 h	13 h	15 h env.	16 h 15	16 h 30	18 h 30
Lundi	garderie	enseignement	repas	sieste	enseignement	garderie	garderie	
Mardi	garderie	enseignement	repas	sieste	enseignement	garderie	garderie	
Mercredi	garderie	enseignement						
Jeudi	garderie	enseignement	repas	sieste	enseignement	garderie	garderie	
Vendredi	garderie	enseignement	repas	sieste	enseigne.	garderie	garderie	
	7 h	9 h	12 h	13 h	15 h	15 h 45	16 h 30	18 h 30
					env.			

	Période d'enseignement
	TAP ou APC
	Garderie gratuite

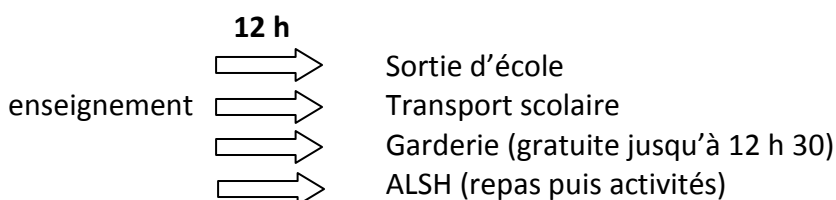
	Garderie payante
	Repas et récréation
	Temps calme + sieste

Une semaine type à l'école (Petite Section)

Les lundis, mardis, jeudis



Les mercredis



Les vendredis

